



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DU ST. LAURENT
(B. SULTZ.)



CHEVIER.

Deuxième Année

Saint-Jérôme, 1er Avril 1898

No 13

LABELLE.

MELI-MELO

Le "Nord" a fait la précieuse acquisition d'un nouveau collaborateur, M. A. P., qui a malheureusement divorcé... avec le bon sens.

Le Dr J. E. Prévost poursuit le "Nord" pour \$5,000 de dommages causés par certains articles écrits dans ce journal et l'attaquant tant dans sa vie privée que comme secrétaire-trésorier du comté de Terrebonne et président des syndics de notre nouvelle église.

Nous serons en mesure, la semaine prochaine, de publier la déclaration de cette poursuite.

Le président des Etats-Unis vient d'adresser aux deux chambres du congrès un message relatif à l'explosion du "Maine" dans le port de la Havane.

Ce message est rédigé dans des termes très calmes. Et il ne peut en être autrement car le rapport du comité d'enquête n'est lui-même que le récit sans passion des faits. Le conseil exprime l'opinion que la perte du "Maine" est due à l'explosion d'une mine sous-marine, mais qu'il ne peut trouver de preuves lui permettant d'établir les responsabilités.

Le message du président se termine par ces mots :

J'ai prescrit que la décision du conseil d'enquête et les vues du gouvernement à cet égard soient communiquées au gouvernement de Sa Majesté, la reine régente, et je ne me permets pas de douter que l'esprit de justice de la nation espagnole ne lui dicte une ligne de conduite inspirée par l'honneur et par les relations amicales des deux gouvernements.

LE DR DUCHESNEAU

Le Dr Duchesneau a été réinstallé, samedi après-midi, comme préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul. Il avait été démis de cette position par le gouvernement conservateur, qui avait nommé M. Ouimet à sa place.

Le Dr Duchesneau demeure à Terrebonne depuis au-delà de trente ans, où il a toujours exercé sa profession avec grand succès.

Il s'est déjà présenté contre sir Adolphe Chapleau, pour la division de Terrebonne au fédéral, mais il subit le sort de tous les candidats libéraux dans Terrebonne.

En 1874, il fut nommé préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, mais fut aussitôt démis, à la chute de l'administration Mackenzie.

M. le Dr Duchesneau appartient à cette vieille et vaillante phalange qui s'est tant dévouée dans le district de Terrebonne, pour le triomphe des idées libérales.

Ce que le gouvernement vient de lui accorder n'est pas une faveur mais une justice et un droit que personne ne tente de lui nier.

L'AVENIR DU NORD présente donc ses plus sincères félicitations au nouveau préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

Coup d'adresse de M. Fitzpatrick

La nouvelle loi électorale

En 1885, sir John Macdonald réussit à faire adopter par les Communes la loi dite du *Cens électoral* qui mettait entre les mains du gouvernement d'Ottawa un moyen de peser sur le résultat des élections.

Cette loi, votée malgré les libéraux qui en sont restés les adversaires irréconciliables, était une machine aux lourds rouages dont la manipulation était soigneusement confiée à des partisans sûrs et sans scrupules qui les faisaient fonctionner pour le plus grand avantage du cabinet au pouvoir. L'intelligente machine multipliait les amis du gouvernement mais devenait d'une stérilité non moins intelligente quand il s'agissait de diminuer autant que possible le nombre des ennemis qui pouvaient se présenter aux polls.

D'ailleurs, les mécaniciens électoraux étaient grassement payés. Et Dieu sait combien le mécanicien du comté de Terrebonne a fait dire de messes avec les beaux dollars neufs que la machine à Johnny a jetés dans ses poches !

Depuis treize ans que la loi Macdonald était en vigueur, elle a coûté aux contribuables plus

d'un million de piastres, presque le coût du chemin de fer du Yukon. Tout cet argent serait resté au fond des armoires de nos habitants sans les conservateurs que sir John voulait maintenir à tout prix.

Après comme avant 1885, les élections fédérales pouvaient se faire sur les listes dressées par les conseils municipaux dont la préparation ne coûte pas un rouge liard au peuple. Ah ! mais cela ne faisait pas l'affaire du bonhomme Johnny, que Dieu ait son âme !

Sir John Macdonald, avec son intelligence supérieure, avec son esprit de pénétration et de perspicacité étonnant, voyait par avance la fin de son parti. Il avait bien mesuré la valeur de tous ses lieutenants à qui devait échoir, après sa disparition, la direction du parti conservateur, et il avait vu clairement que tous ces pygmées se perdraient infailliblement tous dans ses bottes. Il fallait donc un moyen de prolonger le crépuscule de sa puissance, d'autant plus que l'orage de 1885-87 paraissait déjà à l'horizon ; des nuages rouges montaient de la terre rougie par le sang des métis insurgés. Et pour sauver son pouvoir, le vieil ogre imagina la loi du *cens électoral* que sa majorité tremblante et moutonnaire vota d'une main débilite.

Mais cette loi est une arme entre les mains du gouvernement qui taillera à sa guise dans le corps électoral, distribuant les coups avec une intelligence diabolique !

C'est pour cela qu'il faut la faire fonctionner et sans retard ; si cette loi avait été juste, sir John n'en aurait pas voulu ; elle n'aurait pas pu germer dans son cerveau.

Mais elle va coûter les yeux de la tête aux contribuables !

La belle histoire ! Comme si le peuple n'existait pas pour payer des impôts.

La loi fut votée ; et sir John mourut tranquillement six ans après, couché sur ses lauriers.

Ce fut le signal d'un sauve qui peut comique. Le grand parti qui, sous la direction de sir John, avait réussi à tenir pied devant la phalange libérale, se débâta et se fractionna.

Les débris portèrent à présent divers noms. Il y a les conservateurs intransigeants ou encoûtés ; les conservateurs-libéraux ou coalitionnistes et opportunistes ; les castors gallicans ou ultramontés ; les castors purs ou romains. Il y a aussi les importunistes, comme le père Lévesque, reconnaissables à la maigreur de leur teinte, à la largeur du sourire, à la souplesse de leur échine et à une susceptibilité de sensibilité ; cette dernière race est d'ailleurs parasite.

Dans l'opposition, le parti libéral est demeuré comme au premier jour, le constant adversaire de la loi du cens électoral, parce qu'il y voyait un moyen redoutable entre les mains du gouvernement pour défranchiser les électeurs mécontents de sa politique. Les libéraux, devenus les maîtres de la situation, avaient donc intérêt à conserver la loi de Sir John pour en tirer tous les avantages dont les conservateurs avaient jadis joui eux-mêmes. C'est le contraire qu'ils font. Juste au moment où la presse conservatrice, secondée criminellement par un sénat partisan, s'efforce de semer dans le public le doute sur l'honnêteté du cabinet Laurier, celui-ci sacrifie une loi qui pourrait être comme un mur protecteur pour son gouvernement et déclare qu'il s'en rapportera au jugement libre de tous les électeurs lorsque viendra le moment de rendre compte de son administration.

Naturellement, les conservateurs, qui sont à gauche, aujourd'hui, laisseront abolir leur loi qui ne pourrait que leur être nuisible tant qu'ils y seront. Mais ils ont montré le bout de l'oreille lorsque leur chef, sir Chs Tupper, a déclaré en chambre qu'il fallait tout de même maintenir le principe que le Parlement fédéral a le droit de définir la franchise sur laquelle il existe. C'est dire que si jamais les conservateurs reviennent au pouvoir, ils rétabliront la loi.

Sir John Macdonald, qui se méfiait des gouvernements provinciaux, avait pris des mesures pour se protéger contre leur hostilité, si elle se produisait ; son successeur, sir Chs Tupper, n'a trouvé qu'un seul reproche à faire au projet de loi de M. Fitzpatrick qui indique bien que le nouveau chef ne se convertit pas entièrement. Si le chef de la gauche regrette que la loi proposée laisse aux législatures locales le soin de déterminer l'assiette du suffrage populaire ; il trouve dangereux de faire élire les députés fédéraux sur des listes électorales dressées par des gouvernements provinciaux.

Sir Wilfrid Laurier, lui, envisage la question autrement. Il considère que la régularisation du suffrage électoral est une question domestique qui ne concerne que les provinces où les conditions sociales peuvent n'être pas partout les mêmes ; que les provinces, en fin de compte, doivent savoir mieux que n'importe qui comment protéger ses intérêts et son indépendance propre. Et, d'ailleurs, nous avons l'exemple des Etats-Unis où les membres du Congrès sont élus d'après les lois particulières à chaque état.

D'après les conservateurs, il faudrait contraindre les provinces canadiennes à se soumettre à un mode uniforme, à des conditions uniformes pour élire les députés fédéraux. Les

libéraux désirent, au contraire, que les provinces soient maîtresses d'envoyer à Ottawa les hommes qu'elles voudront. Ils veulent laisser les provinces régulariser elles-mêmes le droit et les règles du vote. Il y a des provinces qui ont le suffrage universel : *one man, one vote* ; d'autres qui ne l'ont pas encore ; affaire, sans doute, de tempérament et d'éducation.

Si ces dernières découvrent qu'il est de leur avantage d'étendre le droit de suffrage, elles n'hésiteront pas à le faire, et le suffrage populaire se généralisera de par la volonté libre des provinces, sans froissement, sans heurt, ce que n'aurait pas pu faire une loi fédérale. Et c'est ici qu'apparaît le coup d'adresse de M. Fitzpatrick.

FRANCOEUR.

L'école libérale et l'Encyclique

Le confrère jérômien s'inspire, dans son dernier numéro, d'une revue qui vient de naître et qui se nomme "Le Mouvement Catholique". Les écrivains de cette revue ont l'esprit hanté par un affreux fantôme qu'ils voient partout : la franc-maçonnerie.

"Le diable au XIXe siècle" du grand fumiste Taxil semble avoir élu domicile dans leur cerveau. Au "Mouvement catholique" tout le mal dans l'univers est causé, est fait, et s'explique par la franc-maçonnerie.

Le croiriez-vous, nous-mêmes les libéraux et avec nous par conséquent, certains évêques, certains prêtres, plus nombreux qu'on pense, et même le délégué papal, que l'on accuse d'être libéral par le temps qui court, nous sommes tous des instruments dont se sert la franc-maçonnerie pour arriver à ses fins !

Mais ne nous attardons pas à cette assertion ridicule. Occupons-nous plutôt de démolir un article intitulé : "L'école libérale et l'encyclique" paru dans le dernier numéro du "Mouvement catholique". Le "Nord" a fait sien cet article, de sorte qu'en y répondant nous réfutons les arguments que notre voisin a puisés mot pour mot dans la revue trifluvienne.

Les libéraux sont malmenés par notre confrère de Trois-Rivières, à cause de l'Encyclique "Affari vos".

Il nous compare à Luther et à Calvin parce que, dit-il, nous lisons l'Encyclique "entre les lignes".

En second lieu, et c'est ici que le "Nord" entre en scène avec lui, il émet cette prétention mainte fois renversée, que le pape approuve tous et chacun des évêques et qu'il blâme tous et chacun des libéraux dans la conduite que les uns et les autres ont tenue dans la question scolaire.

Le saint organe de Trois-Rivières se pâme d'indignation à la seule pensée que l'on veuille lire la lettre du pape "entre les lignes".

Raisonnons un peu.

Dans tout acte, dans toute pièce officielle appartenant au domaine de la diplomatie, il y a nécessairement des réticences, des choses non exprimées, des conclusions tuées par prudence mais réelles et évidentes. Or, quand le pape est appelé à régler un différend soit religieux, soit civil, quand sa parole doit résoudre une question difficile où il y a conflit entre plusieurs autorités légitimes, comme c'est le cas dans la question scolaire du Manitoba, le pape pose évidemment un acte délicat de diplomatie.

Donc dans la dernière Encyclique de Léon XIII il y a nécessairement des propositions habilement énoncées et des conclusions non formulées qui s'imposent.

Nous affirmerons que si l'Encyclique est claire quand elle dit que les catholiques doivent accepter des réparations partielles, elle laisse cependant au lecteur intelligent le soin de conclure qu'ils ont eu tort ceux qui se sont violemment opposés à l'acceptation de réparations partielles.

Nous soutenons que si le pape est très précis quand il dit que le but, qui est de rendre justice aux catholiques, n'impose pas une ligne de conduite, mais en admet au contraire plusieurs, qu'il s'en suit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre une certaine multiplicité d'opinions également bonnes et plausibles, il y a nécessairement "entre les lignes" une désapprobation de ceux qui, pour atteindre le but, ont voulu forcer l'opinion publique et les

consciences à employer un moyen déterminé.

"Lire entre les lignes" c'est comprendre et interpréter l'encyclique, ce dont notre confrère ne nous fera pas un reproche, nous l'espérons.

Mais ici, les ombrageux écrivains vont s'écrier : Malheureux, vous vous dirigez par votre manière d'agir vers le libre examen du protestantisme !

Tirer une juste conclusion de justes prémisses clairement posées, c'est de la saine philosophie, c'est du bon sens et de la logique, toutes choses qu'il ne faut pas laisser de côté même pour comprendre le pape.

Vous prétendez que lire entre les lignes c'est nécessairement faire dire au pape ce qu'il n'a pas voulu dire.

Nous prétendons qu'en lisant entre les lignes, comme nous l'avons fait plus haut, notre intelligence ne fait que saisir et comprendre ce que le diplomate n'a pu dire, mais ce qui découle inévitablement et naturellement de ce qu'il a dit.

Vous prétendez que par là nous opposons notre jugement à l'enseignement de tout l'épiscopat canadien. Nous répondons en vous défiant de nous montrer une seule ligne signée par l'épiscopat canadien, interprétant l'encyclique.

Arrivons au second point de l'ineffable article qui a ravi d'admiration notre confrère d'à-côté.

Il s'agit de la prétention déjà vieille que le pape approuve sans restriction tout ce qu'ont fait et écrit les évêques et qu'il blâme, sans restriction toujours, les libéraux.

1 Pour établir la première partie de sa prétention, le "Mouvement catholique" cite le passage suivant de la lettre du pape :

Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province de Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve éclatante de notre commune vigilance et d'un zèle vraiment digne d'évêques.

De là, le "Mouvement catholique" conclut que le Saint-Père approuve en tout et partout tous et chacun des évêques dans cette question.

Eh bien ! nous soutenons qu'en faisant cela, le catholique journal morcelle et éparpille une solennelle approbation du Pape au corps de l'épiscopat, et nous le prouvons.

Léon XIII, dans sa lettre, s'adresse "aux archevêques et aux évêques de la confédération canadienne".

L'approbation citée plus haut s'applique donc à l'épiscopat de la confédération et non pas à tel ou tel évêque pris isolément ou à tel groupe d'évêques. Or l'épiscopat canadien, comme corps, n'a posé qu'un seul acte dans toute l'histoire de la question scolaire manitobaine. Et cet acte, le voici :

En mai 1894, tous les évêques du Dominion ont signé une pétition adressée aux ministres conservateurs d'Ottawa, leur demandant de désavouer, pendant qu'il était temps encore, la nouvelle loi scolaire du Manitoba, puis de prendre les mesures "qu'ils croiraient les plus efficaces" pour rendre justice aux catholiques de cette province.

Cet acte est le seul qui ait été posé par l'épiscopat de la confédération "lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba", et à lui seul, par conséquent, s'applique l'approbation du pape.

Léon XIII approuve avec effusion le corps de l'épiscopat canadien qui, en demandant le désaveu des lois de 1890, ont "protesté ouvertement contre l'injustice" faite aux catholiques. Nous ne l'avons jamais nié. Bien plus, nul doute que Léon XIII demanderait lui-même ce désaveu s'il le savait encore possible.

Mais ce que le "Mouvement catholique" prétend et ce que nous nions c'est que le pape approuve formellement les quelques évêques qui, pour ne pas parler des plus extrêmes, ont, comme guides spirituels, forcé en conscience les électeurs à ne donner leur vote, en 1896, qu'aux candidats qui s'engageraient "formellement et solennellement à voter, au parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba" leurs droits scolaires.

Si le pape approuvait ce "moyen" d'obtenir justice, préconisé par certains évêques, pourquoi ne le demanderait-il pas lui-

même au gouvernement au nom de la conscience et du droit ? Bien loin de là, il admet, dans un passage cité plus haut, que les moyens bons et honnêtes d'obtenir justice sont nécessairement multiples.

2. Le "Mouvement catholique" voit ensuite, en lisant maladroitement "entre les lignes", un blâme pour les libéraux dans les lignes suivantes de l'Encyclique :

"Ce qui est plus déplorable encore, c'est que les catholiques canadiens eux-mêmes n'aient pas su se concerter pour défendre des intérêts qui importent à si haut point au bien commun, et dont la grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques, qui sont d'ordre bien inférieur."

Etant persuadés que tous les blâmes s'adressent inévitablement à ceux qui ne pensent pas comme eux, les écrivains de Trois-Rivières affirment que ce passage cité vise les libéraux et seulement les libéraux.

Le pape déplore la division des catholiques qui n'ont pu s'entendre sur les moyens à prendre pour faire rendre justice à qui elle était due.

Or, deux espèces de moyens se présentaient aux catholiques : la conciliation voulue par les libéraux, la force voulue par les conservateurs.

Eh bien ! je vous le demande, où sont les coupables ? Sont-ce les conservateurs qui n'ont jamais voulu se rallier aux libéraux pour obtenir justice par le raisonnement et la conciliation, moyen que vient d'approuver Léon XIII par ces paroles :

"Nous avons confiance que Dieu aidant, ils (les catholiques du Manitoba) arriveront un jour à obtenir pleine satisfaction. Cette confiance s'appuie surtout sur LA BONTÉ DE LEUR CAUSE, ensuite sur L'ÉQUITÉ ET LA SAGESSE de ceux qui tiennent en main le gouvernement de la chose publique, et enfin sur LE BON VOULOIR de tous les hommes droits du Canada".

Où bien sont-ce les libéraux qui n'ont pas voulu s'unir aux conservateurs pour voter une fausse "loi réparatrice" présentée par des ministres dépourvus de sincérité et de franchise ? Les coupables, sont-ce les libéraux qui ont refusé de se laisser jouer par des ministres orangistes tels que MM. Foster, Montague, Haggart, Macdonald, les pères de cette loi dérisoire, et qui, pour se disculper auprès des protestants fanatiques de l'accusation d'avoir accordé aux catholiques des écoles séparées, déclaraient en public devant des milliers d'électeurs "que le seul droit que cet acte donnait aux catholiques de Manitoba était celui de se taxer aussi fort qu'ils le voudraient, mais qu'il ne leur permettait aucunement de toucher un sou du gouvernement fédéral ou du gouvernement local, et que si les écoles des catholiques étaient jugées inférieures elles seraient fermées de suite."

Après cela, il est facile de conclure.

LÉON KATROUVEY.

Un homme ombrageux

M. J. M. Lévesque a cru que nous doutions de son intégrité parce que nous avons fait allusion à son changement d'allégeance politique. Et il nous a aussitôt rétorqué vivement qu'il ne faisait pas "colportage de principes à chaque occasion". Il ne faut pas pousser les choses jusque-là, et nous reconnaissons avec plaisir que M. Lévesque est, peut-être, l'homme le plus droit, le plus consciencieux et le plus serviable qui soit.

Mais tout cela n'empêche pas que M. Lévesque, à un jour, tourné le dos au parti libéral auquel il avait toujours appartenu auparavant.

Nous n'avons jamais exprimé aucun doute sur la moralité des motifs qui l'ont fait agir en cette occasion. Encore bien moins avons-nous insinué que M. Lévesque "faisait colportage de principes à chaque occasion". Par exemple, nous répétons que, au point de vue des principes libéraux, la distance est énorme entre libéral et bleu-castor. Mais enfin, pour avoir dit que M. Lévesque a déjà été libéral, qu'il a aspiré à devenir confédéré agricole, et que maintenant il voilà conservateur, trois choses superlativement vraies, a-t-on bien le droit de nous appeler barbouilleur et craque ? Mais le Nord est-il donc si court, et avant tout, une boutique d'engueulleurs ?

Suave M. Nantel (G.-A.), que vos entrailles tressaillent d'allégresse, car vos successeurs au Nord gardent religieusement les vieilles traditions ;

FRANCOEUR.

L'AVENIR DU NORD

JOURNAL HEBDOMADAIRE
REDIGE EN COLLABORATION
ST-JEROME (Terrebonne) P. Q.
Abonnement: Un an \$1.00
Six mois 0.50
Pour abonnements, annonces, impressions, etc
s'adresser à
J. E. PREVOST fils, IMPRIMEUR,
Directeur-Propriétaire

Nous avertissons tous ceux qui
reçoivent notre journal qu'ils sont
considérés comme nos abonnés ré-
guliers " ainsi que la loi nous y au-
torise."

De plus, la loi dit encore claire-
ment que si une personne disconti-
nue de recevoir son journal, elle
doit payer les arrérages, sans quoi
le propriétaire du journal pourra
en continuer l'envoi jusqu'au par-
fait paiement des arrérages qui lui
sont dus.

LA DIRECTION

Jeux d'Esprit

ENIGME

Sans être égal à Dieu ma puissance est divine.
Car tout par moi commence et par moi se ter-
mine.

CHARADE

Que de jeux, de danses agiles,
Les soirs d'été, sur mon premier !
Que de disputes inutiles
Entre savants pour mon dernier !
Souvent que d'efforts mal habiles
Pour imaginer mon entier.

Solutions des derniers problèmes :

ENIGME : La lettre N.
CHARADE : Porte-faix.

Rossini mystifié

Tous les hommes à bonne fortune sont infatigables d'eux-mêmes. Rossini se jugeait irrésistible. Rien ne déconcertait l'opinion avantageuse qu'il avait de ses mérites. On lui eût annoncé que la reine de Golconde se mourait d'amour pour lui, qu'il n'en eût conçu aucune surprise. A l'exemple du duc d'Albe, il gardait dans ses poches une ample provision de billets doux et les étalait volontiers aux regards de ses amis.

Certain jour (c'est son biographe Ettinger qui nous conte cette histoire), Rossini reçoit au saut du lit une lettre ainsi rédigée :

" Une dame, qui est arrivée de Naples à Milan dans l'intention de faire la connaissance du maestro dont les chants font le tour du globe et portent en tous lieux sa renommée, vous attend ce soir à la Scala, dans la loge du rez-de-chaussée No. 9, pour vous dire de vive voix ce qu'elle n'ose confier à ce papier."

L'auteur du Barbier retourne entre ses doigts ce gentil poulet et le relit avec complaisance. Ecriture élégante et fine, enveloppe armoriée, parfum suave et discret : l'épistolière inconnue est une femme du monde qui cède à un invincible entraînement. . . .

— Encore une conquête ! murmure Rossini en poussant un soupir d'adorable fatuité.

Au même instant, sa porte s'ouvre et il voit entrer son interprète favori, le ténor David, également connu par sa belle voix et par la causticité de son humeur. Les deux hommes se mettent à causer et échan- gent quelques réflexions banales. Tout à coup :

— Connaissez-vous la nouvelle ? dit David.

L'ambassadrice de France vient d'arriver à Milan. . . .

— Est-elle jolie ? demande languissamment Rossini.

— Elle est adorable et elle raffole de votre musique. Son premier soin a été de faire retentir une loge pour ce soir.

A ces mots, Rossini dresse l'oreille :

— Pour ce soir ? dit-il.

— Oui. . . J'étais au théâtre quand son intendant s'est présenté. Il a loué une loge au rez-de-chaussée. . . .

— Et savez-vous le numéro de la loge ?

— Numéro 9, je crois !. . .

L'auteur de Semiramis rougit de plaisir. De- meuré seul, il commence un savante toilette, s'inonde d'extraits capiteux, fait friser sa che- velure, choisit ses manchettes les plus fines, en- file son pantalon le plus conquérant et, lorsque sonne l'heure du spectacle, il se dirige en toute hâte vers le théâtre de la Scala. Ses pieds ef- fleurant le sol, son cœur est agité des plus doux pressentiments. Il demande la loge numéro 9, il y pénètre tout palpitant d'orgueil et d'espoir. O déception ! la loge est vide et ne contient que ses six fauteuils parfaitement alignés.

Peut-être est-il encore trop tôt, se dit notre héros, qui cherche à se rassurer. Les dames de condition n'arrivent guère au théâtre a- vant le ballet. . . .

Le premier acte s'achève, puis le second. . . Gioacchino se promène comme un fauve dans la loge ; il dirige vers le seuil un regard fu- rieux, s'attendant toujours à voir paraître sa Dulcinée. . . A la fin du troisième acte la porte s'entrebâille enfin, une main inconnue tend à Rossini un billet dont il s'empare et qu'il déca- chète fébrilement. . . Le billet renfermait ces quelques lignes :

" Mon cher maestro,

" Madame l'ambassadrice de France a char- gé le soussigné de vous présenter ses excuses.

" Il lui est impossible de venir aujourd'hui au théâtre San-Carlo pour les raisons que voici :

" Primo, elle n'est pas encore partie de Ro- me ;

" Secondo, elle ne viendra probablement ja- mais à Milan, car

" Tertio, elle n'existe pas (l'ambassadeur de France étant veuf depuis trois ans).

" Daignez agréer, incomparable maestro, l'as- surance de la profonde estime avec laquelle

" le soussigné a l'honneur d'être

" Votre admirateur dévoué,

" PREMIER AVRIL."

— Le premier avril ! s'écria Rossini en frois- sant avec colère le malencontreux billet. On s'est moqué de moi. Imbécile que je suis !

Il quitta la loge tout courroucé. Au même instant, il entendit un bruyant éclat de rire et aperçut le ténor David qui se tordait dans les transports d'une joie aussi impertinente qu'im- modérée.

— Eh bien, illustre maître, le tour n'a-t-il été bien joué ?

Rossini sentit un violent désir d'appliquer une gifle sur la joue du drôle ; mais il avait de l'esprit. Il se contenta, il affecta de rire plus- fort que les autres, et prit gaillardement son parti de l'aventure. Il était trop bon mystifi- cateur, pour ne pas tolérer la plaisanterie. . . .

Seulement, à dater de ce jour, il estima que le talent du ténor David avait faibli et ne lui confia plus aucun de ses rôles !

ADOLPHE BRISSON.

Propos Scientifiques et Industriels

MEDECINE EN CHINE

Les docteurs chinois aiment beaucoup les spécialités et s'occupent exclusivement des trai- tements de certaines maladies. Ils y a des mé- decins pour les maladies qui proviennent du froid, et d'autres pour celles qui sont causées par le chaud.

Les uns pratiquent l'acupuncture, d'autres raccommodent les membres cassés. Il y a enfin les médecins pour les enfants, des médecins pour les femmes, des médecins pour les vieillards. Il en est qu'on nomme accoucheurs de sang et qui fonctionnent comme des ventouses vi- vantes ; ils apposent hermétiquement leurs lé-

vres sur les tumeurs et les abcès des malades ; puis, à force d'aspirer, ils font le vide et les sangs des humeurs jaillissent en abondance dans leur bouche. Nous avons eu l'occasion de voir à l'œuvre un de ces vampires, et nous n'oublierons jamais le spectacle rebutant que présente cette face hideuse collée aux flancs d'un malheureux qu'elle semblait dévorer. La cure des yeux, des oreilles et des pieds est ordinairement réservée aux barbiers qui jouissent, en outre, dans les provinces du Midi, du privi- lège de faire la pêche aux grenouilles. Quelle que soit la spécialité des médecins chinois, on en voit très peu qui deviennent riches en ex- erçant leur art ; ils vivent au jour le jour, comme ils peuvent, et rivalisent ordinairement de privations et de misère avec leurs confrères les maîtres d'école.

(Gaz. mod. d'Orient.)

Le spectre d'un perclus

L'ATTESTATION REMARQUABLE DE JAS. DAVIS, DE VITTORIA

Les douleurs du rhumatisme l'avaient réduit à l'état de squelette — Les médecins et le traitement clinique à l'hôpital demeuraient impuissants. Les Pilules Roses du Dr Williams lui rendent la santé.

Les preuves surabondent pour démontrer que les Pilules Roses du Dr Williams sont la plus grande découverte médicale du 19ème siècle. L'histoire qu'on va lire, racontée dans les termes mêmes d'un malade reconnaissant de sa guérison est une preuve nouvelle de leur puis- sance curative en face des autres remèdes qui demeurent impuissants.

Je sais que je suis un exemple vivant des merveilleuses propriétés curatives des Pilules Roses du Dr Williams, et je remplis un devoir de reconnaissance tout en rendant service à ceux qui souffrent, en donnant mon témoignage en leur faveur. Je demeure au village de Vittoria, Ont. et comme j'ai toujours demeuré dans cette localité, ou dans les environs, je suis bien connu à cet endroit, et il serait facile de prouver la vérité de ce que je dis.

Il y a trois ans, j'eus une forte attaque de rhumatisme qui me paralysa en partie et je fus abandonné comme incurable par les deux médecins qui me donnaient leurs soins. La maladie m'avait réduit à l'état de squelette ; je n'étais plus que le fantôme d'un perclus. Je perdis entièrement l'usage de mes membres et on devait me nourrir à la cuillère. Je ne tenais plus à la vie qui était devenue un tourment. J'attendais avec résignation que la mort vint me délivrer de mes longues et terribles souffrances. Rendu à bout, je me laissai persuader d'essayer un traitement à l'hôpital général de Toronto. Après un séjour de plu- sieurs semaines dans cet établissement, je fus ramené chez moi dans un état plus désespéré qu'avant mon entrée. Accablé par la douleur, j'appelaï la mort comme une délivrance, lors- que j'entendis parler des Pilules Roses du Dr Williams et des cures merveilleuses qu'on leur attribuait. Malgré mes doutes je consentis à en faire l'essai et le résultat fut merveilleux. Depuis deux ans, je n'avais pas passé une bon- nuit et voilà que je jouissais d'un sommeil réconfortant qui me paraissait comme un don céleste. La vie, la force, l'appétit me furent rendus peu à peu et ranimèrent l'espérance et le courage. J'ai pris en tout quarante et une boîtes du remède. Cela peut paraître une forte quantité, mais il ne faut pas perdre de vue que les remèdes pris auparavant m'avaient coûté plusieurs fois la valeur des pilules et que les médecins m'avaient déclaré incurable.

Comme résultat final, je puis me livrer au-

jourd'hui aux travaux les plus rudes. La nou- velle de ma guérison a causé une agréable sur- prise à mes amis qui se réjouissent de me voir au milieu d'eux. I ne me reste pas le moindre doute sur ce point : les Pilules Roses du Dr Williams sont le seul et dernier remède qui ait pu atteindre le germe de ma maladie et me sauver d'une vie de misères et d'angoisses.

Je me fais un devoir de recommander ce remède à tous les patients qui sont affligés de cette terrible maladie.

JAMES DAVIS

L'attestation ci-dessus est signée en présence de

ERNEST WEBSTER MAYBEE

QUE VOULEZ-VOUS

Il n'y a que le BAUME RHUMAL pour gué- rir rapidement et sûrement les insinuations de voix.

A travers champs

Un détail intéressant et fort peu connu de la carrière littéraire du député italien qui vient de mourir si tragiquement.

Félix Cavalotti était en même temps que poète et auteur dramatique un helléniste des plus distingués. Il se plaisait même à chanter dans la langue d'Homère, qu'il connaissait ans si parfaitement que la sienne.

Un jour, il vit arriver chez lui un jeune clerc qui lui remit de la part de son maître un pli portant cachet épiscopal. Le poète l'ouvrit et lut une de ses pièces de vers grecs fort élégam- ment travaillée en vers latins. Cet aimable en- voi était signé : Joachim Pecci.

A quelque temps de là, le traducteur devint pape. Cavalotti se rappela alors qu'il avait une dette à payer, et le fougueux soldat de Gari- baldi se mit à son tour à traduire les virgilen- nes poésies latines de Joachim Pecci, puis les adressa en beaux vers italiens à Léon XIII.

Un conseil municipal qui lève subitement la séance pour aller à la chasse voilà qui n'est pas banal ! C'est dans une commune du canton d'Eu que la chose est arrivée.

Une grave question était agitée, lorsque tout à coup, au plus fort de la discussion, un homme tout essoufflé fit irruption dans la salle : " Mon- sieur le maire, dit-il, je viens de voir à cinq minutes d'ici une bande de six sangliers se réfu- gier dans les joncs-marins de M. B. . . "

M. le maire, sans perdre son sang-froid, re- mercia le porteur de cette bonne nouvelle, il ne dit pas que la séance continuât, mais, se levant aussitôt, proposa à l'assemblée de suspendre un instant la séance, ce qui fut accepté à l'unani- mité.

Armer M. le maire, fut l'affaire d'un instant, et suivi de son conseil, et toujours ceint de son écharpe, il se mit à la poursuite des animaux signalés.

Les sangliers, peu habitués à tant d'hon- neurs restèrent un moment syncopés à l'arrivée de cette visite inattendue, et un de ces ani- maux fut tué et amené triomphalement à l'au- berge du pays au milieu de la population enthousiasmée.

Un évêque dupé :

Les journaux anglais content une petite his- toire récemment arrivée à l'évêque de Worces- ter. Celui-ci traversait en chemin de fer une ville de son diocèse, Banbury, où l'on fabrique des gâteaux renommés. Pendant l'arrêt du train, voulant à la fois se nourrir et encoura- ger l'industrie locale, il appela un gamin et le pria d'aller lui chercher un gâteau à la boulan- gerie la plus proche. Le prix de chaque "ban- bury-cake" est de trois pence. Il en remit six à l'enfant en lui disant : " Tu achèteras un ga- teau pour toi." Le jeune commissionnaire res- ta assez longtemps absent. Il reparut, enfin, la bouche pleine, au moment où le train s'ébran- lait, et, rendant trois pence à l'évêque, lui cria : " Il ne restait plus qu'un gâteau, gouverneur !"

A propos de la démolition de Sainte-Pélagie

le Gaulois raconte la petite aventure que voici qui divertit fort tout Paris, il y a quelque dix- sept ou dix-huit ans.

Avant nos confrères était alors détenu pour avoir manqué de respect, quatre ou cinq ans trop tôt, au président Grévy et à son gendre M. Wilson.

Or il y avait à Paris une fort belle personne, extrêmement névrosée, dont le plus cher délice était de causer avec un condamné à mort la veille de son exécution.

Deux aimables fumistes lui promirent de la satisfaire. . . et un petit complot fut organisé, complot auquel participa notre confrère déte- nu. Il était jeune alors et non ennemi d'une douce gaieté !. . .

Grâce à la complicité d'un des gardiens, . . . et à la naïve névrosée, cette dernière fut intro- duite à Sainte Pélagie, persuadée qu'elle entrât à la Roquette. Sainte-Pélagie est une prison d'opéra avec des barreaux énormes et des ver- rous effroyables.

Mise en présence du prétendu condamné à mort, qui avait pris une mine de circonstance, elle lui prodigua de son mieux ses consolations, puis se retira. . . sans mouchoir sur les yeux.

Quelques mois après, elle retrouva son con- damné au théâtre.

— Eh quoi !. . . s'écria-t-elle, vous n'avez donc pas été guillotiné ?

— Si, répondit notre confrère ; mais ça va mieux !. . .

A l'Académie française, on s'occupe beau- coup des prochaines élections qui doivent avoir lieu en remplacement d'Henri Mailhac et du duc d'Aumale.

La succession de l'auteur de "l'Histoire des Condé" paraît, des à présent, dévolue au gé- néral du Barrail qui aura pour concurrent M. Ernest Daudet.

Pour le fauteuil de Mailhac, les candidats sont nombreux. Emile Faguet a pour lui les universitaires et notamment Henry Houssaye, Gaston Boissier, Jules Lemaitre, Ferdinand Brunetière. Il est soutenu aussi par un poète : Sully Prudhomme.

Paul Hervieu est chaudement patronné par J.-M. de Heredia et Henri Lavedan à pour parrains fidèles François Coppée, André Thu- riet et Paul Bourget. M. Imbert de Saint- Amant a pour lui le parti des ducs, auxquels se joint Mgr Perraud.

Les chances d'Henri Becque sont des plus minces, et enfin Emile Zola n'obtiendra pas, paraît-il, une seule voix.

En somme, cette élection sera chaude et né- cessitera pas moins de cinq ou six tours de scrutin.

Si le Huron que Voltaire nous a présenté sous le nom de l'Ingénu était en France, il est probable qu'apprenant le duel Piquart-Henry et curieux comme il l'était de saisir le sens des choses, il aurait voulu savoir pourquoi ces deux officiers se sont battus.

On lui aurait répondu :

— Parce que l'un a accusé l'autre d'avoir menti.

— Et lequel a été blessé ? aurait-il demandé.

— Celui qui avait lancé l'accusation.

— Alors il a été, par ce fait, démontré que cette accusation était une injure gratuite ?

— Nullement. Les choses se passaient ainsi au moyen âge, dans les temps semi-barbares où l'issue du duel était considérée comme la ma- nifestation du jugement de Dieu. Aujourd'hui, personne n'admet plus que Dieu intervienne dans ces sortes d'affaires.

— Alors la blessure reçue par l'un des com- battants ne prouve rien ?

— Rien du tout.

— Dans ce cas, qu'avaient-ils besoin de se battre ?

— Le duel devait servir à montrer qu'ils ne sont des poltrons ni l'un ni l'autre, pas plus l'offense que l'offenseur.

— Est-ce que l'on mettait en doute leur bra- voure ?

— En aucune façon.

— Eh bien, alors pourquoi le duel ?

— Parce que. . . parce que. . . c'est l'usage. Et l'Ingénu, après ce dialogue aurait eu le droit de considérer que l'on était logique au moyen-âge quand on se battait puisque ce com-

— Voilà encore une chose dont je ne m'étais jamais douté, dit Vincent Champignol.

— Vous parlerai-je de l'endurance de l'an- guille et de sa vitalité extraordinaire ? On la trouve partout ; dans les eaux courantes et agi- tées, sous les cascades, dans les eaux stagnan- tes, dans les mares, dans les fossés. Elle en- treprend de longs voyages et ne craint pas de s'aventurer sur terre. Elle parcourt parfois de grandes distances en rampant comme les ser- pents, et en profitant avec un instinct admi- rable des terrains herbeux abondamment moui- lés par les rosées. Comme elle ne se met en route que pendant les nuits les plus noires, cette curieuse migration a été contestée, mais des milliers de faits en ont démontré l'exacti- tude. Pendant ses excursions, elle se nourrit de vers, de colimaçons, de larves, d'insectes, et même de quelques végétaux pour lesquels elle montre une certaine prédilection. Cependant, tout n'est point bénéfique, et si elle fait rap- peler, elle gagne assez souvent une maladie connue sous le nom de "taenes blanches" qui amène un dépérissement rapide et quelquefois la mort.

— L'anguille est-elle ovipare ou vivipare ? demandai-je ? voulant à mon tour étaler quel- ques connaissances ichthyologiques ?

— La réponse est quelque peu embarrassan- te, car les savants ne sont guère d'accord sur la reproduction de ce poisson qui présente tant de singularités. Les anciens croyaient qu'il naissait dans la vase, grâce à des fragments de son corps qui s'enlevaient en se frottant contre un corps dur. Cependant, il est à peu près prouvé maintenant que l'anguille est ovipare, c'est-à-dire qu'elle se reproduit par des œufs et qu'elle dépose son frai à l'embouchure des fleu- ves, dans les étangs du littoral, partout enfin

Les tribulations

D'UX

Pêcheur à la ligne

14 PAR

A. BROWN

VII

(Suite)

Lorsque je me présentai chez lui, je fus tout étonné d'y rencontrer M. Gaspard Grandin et son fils, le beau Félix. Ils étaient conviés, eux aussi, à manger notre poisson. Escomptant d'avance une victoire qu'il croyait certaine, l'ancien mercier les avait invités afin de célé- brer plus pompeusement sa gloire et de trou- ver des adulateurs complaisants de son adresse et de sa science profonde. J'avoue que cette rencontre me déplut et me gêna ; mais, décidé à brûler mes vaisseaux, je demandai quelques minutes d'entretien à Vincent Champignol.

— Vous savez quelque chose ? me demanda celui-ci.

— Votre vainqueur se nomme Julien Taffo- rel.

Vincent Champignol courba la tête en proie

à une vive contrariété et réfléchit pendant quelques secondes.

— Je ne voudrais point passer pour un hom- me grossier, dit-il, et pourtant je ne puis rece- voir ce. . . Julien Tafforel. Je vous charge de lui présenter mes excuses.

— Moi !. . . Jamais !

— Que faire alors ?

— Tenir votre parole.

— Saviez-vous que mon adversaire fût Julien Tafforel ?

— Oui. . . Si je vous ai tu son nom, c'est parce que je vous voyais irrité contre lui sans motifs sérieux. N'est-il pas homme d'honneur, et le pêcheur à la ligne le plus accompli que l'on puisse imaginer ? Ceci ne vous donne-t-il pas des gages suffisants de l'égalité de son ca- ractère et de la parfaite pondération de ses facultés ? Un tel homme ne peut être qu'ex- cellent mari.

— Je ne prétends pas le contraire, mais une franchise en appelle une autre. . . J'ai des en- gagements avec la famille Grandin, j'ai fait des promesses. . . et vous concevez mon embarras.

— On trouverait cent moyens pour rompre un mariage aussi peu avancé.

— Il m'est impossible de reculer.

Mlle Laure passa près de nous et je l'appelai.

— Monsieur votre père, lui dis-je, tient à ce que vous épousiez M. Félix Grandin.

— Moi !. . . me marier avec cette horreur. . . Jamais !

C'est étonnant comme tout ce qui ne con- vient pas aux jeunes filles se transforme rapide- ment en horreur.

La réponse fut nette et catégorique. Mainte- nant, les griffes se montraient à nu.

— Allons, dit Vincent Champignol avec une

modération que je n'attendais pas de sa part, qu'on introduise M. Tafforel lorsqu'il viendra.

— Justement, le voici.

Transformé par une tenue irréprochable et de bon goût, le peintre nous arriva tout sour- riant, et nous salua avec cette urbanité qui ré- vèle une excellente éducation.

— Messieurs, dit Vincent Champignol, je vous présente le premier pêcheur à la ligne de notre époque !. . .

VIII

Notre amphytrion, quoique assidu et très convenable pour ses convives, paraissait assez préoccupé. Comme l'âne de Buridan, il était fort embarrassé entre les deux prétendants qui aspiraient à la main de sa fille. Devait-il affir- mer, coûte que coûte son autorité de père, ou bien laisser Laure obéir à ses inclinations ? Au dessert, il se dérida.

Nous passâmes au salon pour prendre le café. La conversation prit un ton plus abandonné, qui rompit la réserve polie à laquelle nous étions astreints. Julien Tafforel sut encore s'insinuer dans les bonnes grâces de Vincent Champignol à propos d'une belle anguille qui nageait non- chalamment dans un aquarium installé près d'une fenêtre.

— Eh bien, monsieur, demanda l'ancien mercier, vous qui savez tant de choses sur les poissons et qui les attrapez si bien, vous scraït- il possible de nous donner quelques renseigne- ments sur l'anguille, qui est bien l'animal le plus mystérieux de nos cours d'eau ?

— Il est plus "embrouillé" que mystérieux, répondit Julien Tafforel, car certains savants

ont compliqué à plaisir la question de l'anguille et ont divisé à l'infini les espèces.

Les anguilles, il est vrai, ont un passé histo- rique aussi glorieux que les rougets, les daurades, les murènes dont nous avons tant parlé pendant la durée du combat homérique qui nous avait mis les armes à la main, M. Cham- pignol et moi. Les Grecs et les Romains les tenaient en haute estime ; les Sybarites ex- ceptaient de toute contribution ceux qui les pêchaient. Elles étaient souvent les hôtes des fontaines consacrées, et alors on les décorait de riches bijoux ; on leur attachait aux yeux de magnifiques pendents d'oreilles. Elles étaient regardées comme divinité chez les Egyp- tiens, et les prêtres en interdisaient la chair au peuple. Le poète et médecin Nicandre jeta beaucoup de discrédit sur elles en soutenant qu'elles devenaient un aliment vénéneux lors- qu'on les mettait en contact avec la vipère.

— Et voilà, murmurai-je, comment la ca- lomnie porte un tort considérable aux meilleu- res choses.

— Les anguilles offrent une particularité très curieuse, continua Julien Tafforel, et qui a contribué peut-être à les rendre l'objet de cer- taines superstitions. A l'extrémité de la veine caudale, elles ont un cœur lymphatique. Bien des pêcheurs savent cela, et lorsqu'ils veulent les tuer sans leur faire subir de mutilations apparentes, ils les mordent fortement à la queue. On avait remarqué cette extrême sen- sibilité de l'anguille sans l'attribuer à la cause que je vous indique. Il suffit, en effet, de passer légèrement le doigt sur la partie charnue de sa queue pour provoquer de rapides mou- vements de torsion et de convulsion, même lors- qu'elle est presque privée de vie.

bat singulier avait la signification d'un jugement et qu'on ne l'est plus aujourd'hui puisque cette croyance a disparu.

Les dessous de Paris.
Les ingénieurs de la ville de Paris sont, paraît-il, désolés. La cause de cette désolation? Ce sont les rats.

Ces rongeurs en effet, qui, depuis quelques années, ont envahi les voûtes souterraines des égouts communaux, les sous-sols des Halles et les caves du Palais-Royal, y commettent des ravages qu'on est impuissant à arrêter.

On a vainement essayé de leur donner la chasse; on a dressé dans ce but une centaine de chiens râtiers. C'étaient des bêtes superbes, fortement râblées, à la dent dure. On attendait d'eux des prouesses.

Hélas! il fallait en rabattre. Une bonne moitié des chasseurs fut promptement mise hors de combat. La chimie, appelée à la rescousse, ne fut pas plus heureuse que les chiens. Aussi les rats n'ont fait que croître... et enlaidir... et l'on se demande avec effroi jusqu'où ira la progression effrayante des dégâts qu'ils occasionnent.

C'EST L'AVIS DE TOUS

Un grand nombre de sommités médicales conseillent l'emploi du Baume Rhumat pour la consommation. 25c. la bouteille.

Recettes et procédés

LE VIEUX CUIVRE

On peut laver le vieux cuivre et lui donner l'apparence du neuf rien qu'en versant dessus de l'ammoniaque et en le frottant fortement avec une brosse dure. Quand ceci est fait, il faut le rincer fortement avec une brosse dure.

POUR LAVER LES PEINTURES

Pour laver et frotter les peintures, servez-vous le moins possible de savon, car l'alcali du savon détériore la peinture. L'eau seule ne vaut pas grand-chose, mais après que vous avez appliqué de la mousse de savon, lavez vos peintures avec de l'eau claire.

POUR EFFACER L'ECRITURE

Le procédé demande beaucoup de soin. L'éther, l'huile de térébenthine ou la benzine dissolvent l'encre d'imprimerie. On peut laver ensuite avec une solution de soude caustique. Si on se sert d'éther, ne pas opérer à la lumière du jour. Avant de se risquer, on ferait bien d'essayer sur un imprimé indifférent.

On prétend avoir réussi avec le procédé suivant:

Faire tremper du papier buvard dans de l'acide oxalique concentré et appliquer ce papier sur la feuille à laver. Ce procédé est bon pour l'écriture ordinaire, mais nous ne l'avons jamais essayé pour l'encre d'imprimerie.

HYGIENE

Il arrive quelquefois à la campagne qu'un insecte se glisse dans l'oreille et y dépose des œufs qui donnent naissance à des larves (vers). Ce fait inspire une grande crainte, quoiqu'il n'ait généralement aucune gravité et qu'on s'en débarrasse très facilement avec un lavage. Si l'insecte est vivant, on peut auparavant le tuer ou l'étouffer par l'instillation de quelques gouttes de chloroforme; mais ce n'est souvent pas utile. Pour les lavages, prendre une seringue contenant au moins 250 grammes d'eau tiède, tirer le pavillon de l'oreille en haut et en arrière, appuyer le bec de la seringue à la partie supérieure du conduit, le jet légèrement dirigé en haut, puis pousser avec une force croissante. L'eau sort par la partie inférieure et l'insecte aussi. Le même procédé est applicable aux corps étrangers, (perles de verre, haricots).

UN LEGER EFFORT

Il en coûte peu pour toujours avoir chez soi du Baume rhumal qui guérit les affections de la gorge.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
Cour Supérieure
No. 351
Dame MARGARET FLORENCE McLEAN,
de la paroisse de Saint-Jérôme, district de
Terrebonne, épouse commune en biens de AR-
THUR BELL, Commerçant au même lieu, et
dument autorisée à ester en Justice
vs
DEMANDERESSE
Le dit ARTHUR BELL, Commerçant de la
dite Paroisse de Saint-Jérôme
DÉFENDEUR.
La demanderesse a institué ce jour une ac-
tion en séparation de biens contre le défendeur.
JEAN B. B. PRÉVOST
Avocat de la Demanderesse.
Ste-Scholastique, 21 Mars, 1893.

LA LIBRAIRIE ST-JEROME
STATIONERY AND FANCY GOODS
BLOC PARENT, SAINT-JEROME

Avis aux fermiers, lisez!

POURQUOI ne rendriez-vous pas
votre lit confortable?
Je puis vous fournir de très bons
matelas doublés en pure laine pour
\$2.00 à \$6.00. Si vous en avez de
vieux, je vous les remettrai à neuf,
pour \$1.25.

Venez voir mes marchandises,
vous serez les bienvenus.

Vous paierez argent comptant
ou en échange de bonne plume
Ecrivez ou venez me voir.

JOHN FORSYTHE

Lachute, P. Q.

JOSEPH E. PARENT
NOTAIRE, COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE
Agent d'Assurances
Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à
louer. Administration de propriétés,
Règlement de successions, etc.
PRES DU MARCHÉ... ST-JEROME

M. LAPORTE
BOUCHER



Magnifique choix de viandes
de toutes sortes



M. ALBERT DUMONT, dentiste, 234, rue
Saint-Laurent, Montréal, est à Saint-Jérôme, au
bureau du Dr Henri Prévost, le premier diman-
che de chaque mois.

Etes-vous assurés?

Sinon

Faites-vous assurer par M. JOS. CORBEIL

FEU:

ROYAL,
QUEEN,
WESTERN,
ALLIANCE,
IMPERIAL,
NORTHERN,
CALEDONIAN,
MANCHESTER,
PHENIX OF LONDON,
COMMERCIAL UNION,
INS. CO. OF NORTH AMERICA,
LONDON AND LANCASHIRE,
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

VIE: The Great West Life Assurance Com-
pany.

PRETS ET EMPRUNTS: The Cana-
dian Mutual Loan & Investment Company.



Nouveau Tailleur M. A. ETHIER, sol-
licite la visite de tous
ceux qui veulent des habits bien faits. Coupe
garantie et prix modérés.

A. ETHIER,

Rue Sainte-Marie, près du pont de fer.

M. DAMASE RICHER



Voiturier, — Ferreur, — Forgeron
OUVRAGE GENERAL

Réparation de toutes espèces de machines.
Ouvrage fait avec soin et à des prix mo-
dérés.

RUE SAINT-GEORGES,

Près de l'épicerie de M. Gougeon,
25-3-98— SAINT-JEROME.

F. X. AUBIN, CONFISEUR
RUE ST-GEORGES
... SAINT-JEROME, P. Q. ...

S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes,

Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges, &c.

ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE

MONTRES

des meilleures Fabriques

à des prix défiant toute compétition

M. Lavolette achète le vieux caoutchouc à raison de \$1 50 les cent livres

S. G. LAVIOLETTE

ST-JEROME

The Merchants Bank of Canada

Bureau chef.....Montreal

CAPITAL PAYE \$6,000,000
FONDS de RESERVE \$3,000,000

G. HAGUE, Gérant-général.
THOMAS FYSHE, Gérant général adjoint.
E. F. HEBDEN, Surintendant des succursales.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES CITES ET DANS LES PRINCIPALES VILLES
DE LA PUISSANCE DU CANADA

Fait toutes sortes de transactions de Banque.

Change Anglais et Américain acheté et vendu.

Nous escomptons les billets approuvés des manufacturiers, marchands, commerçants
cultivateurs.

Dépôts reçus et intérêts payés au taux courant.

Lettres de crédit émises payables en Chine, au Japon et dans tous les pays du monde

A. C. E. DELMEGE, Gerant

Succursale de St-Jérôme

J. Alcide Chausse

ARCHITECTE

PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR TOUS
GENRES D'EDIFICES

Surveillance personnelle des travaux de cons-
truction, mesurages, vérifications, exper-
tises, arbitrages, évaluations, etc.

153 et 157, RUE SHAW, MONTREAL

* HENRI GUENETTE *

MARCHAND

St-Jovite, P. Q.

C'est une bonne nouvelle

Tout individu frappé par la maladie regarde
instinctivement autour de lui pour trouver un
soulagement. Ce soulagement tant désiré peut
enfin être obtenu en faisant usage des fameux
remèdes sauvages de J. E. P. Racicot qui ne
sont composés que de racines et qui guérissent
infailliblement toutes les maladies qu'elles qu'el-
les soient. Il n'est pas nécessaire de se rendre à
Québec pour les procurer, car en écrivant à
l'adresse ci-dessous, on reçoit tout ce qu'il faut
pour se guérir. N'hésitez donc plus, vous tous
qui souffrez, mettez un terme à vos douleurs.
Si vous ignorez que votre maladie soit guérissable,
écrivez tout de même et vous recevrez une
réponse. Adressez bien à

J. E. P. RACICOT
25, rue St-Joseph, St-Roch,
QUEBEC

Guerison assurée

Avec l'onguent déjà célèbre: "La Reine du
Nord", le rifle, les crevasses, les brûlures, l'her-
be à puce, la démangeaison appelée gratelle,
sont sûrement et rapidement guéris.

Cet onguent merveilleux se vend très bon
marché.

S'adresser au propriétaire

M. J. BESSETTE, barbier,
Saint-Jérôme.

A L'ENSEIGNE DES GROS CISEAUX

J. H. Payette,

TAILLEUR-FASHIONABLE

Tweeds anglais, français, canadiens

Merceries

Cols, chemises, mouchoirs, gants,

Etc., Etc.

Habillements confectionnés avec

soin, coupe parfaite et satis-

faction garantie.

J. H. PAYETTE,

Rue St-Georges, en face du marché,

ST-JEROME

où les eaux douces se mélangent aux eaux salées. Quoi qu'il en soit, chaque année, au printemps, des milliers, des millions de petites anguilles désignées sous la dénomination de *civelles*, *bouillons*, remontent les cours d'eau en masses compactes, et vont se disséminer au loin jusque près des sources. Il est certain que l'anguille ne se reproduit que dans la mer, ou du moins à proximité de la mer, et que l'eau douce lui est indispensable pour prendre son accroissement. Elle remonte donc fleuves, rivières et ruisseaux lorsqu'elle ressemble à un fil, et elle les redescend quand elle est adulte pour assurer la conservation de l'espèce. C'est d'après ces faits que les pêcheurs des lagunes de Comacchio, en Italie, avaient organisé tout un système de canaux et de bassins leur permettant de capturer des masses considérables d'anguilles, bien avant que les naturalistes, et principalement Syallanzani, eussent décrit leurs mœurs et leurs habitudes.

Ce qui prouve, ajoutai-je sentencieusement, que l'observation et l'expérience sont d'un grand prix.
Il n'y a qu'un instant, dit Vincent Champagnol, vous parliez de nombreuses espèces d'anguilles; pourtant, toutes celles que j'ai prises ressemblaient à celle-ci.

(A suivre)

DEUX BOUTEILLES L'ONT GUERIS

Manchester, N. H. Janv. 14, 1893.
Roy & Boire Drug Co.

Messieurs:—Je certifie que l'Elethol Cough Syrup est le remède par excellence, après avoir pris deux bouteilles je me suis guéri d'une bronchite aiguë qui durait depuis deux ans.

Calixte Lor,
No 11 rue Orange.

LE SAMEDI Publication littéraire,
artistique et sociale, or-
gane du foyer domesti-
que. 32 pages de bons mots, gravures et feuil-
letons. Parait chaque semaine, 5 cts le numéro
En vente dans tous les dépôts de journaux.

Chs. Godmer

MARCHAND

MARCHANDISES SECHES, MODES

MERCERIES, FOURRURES,

&c., &c.

Une modiste de première classe est chargée
de la confection des chapeaux pour Dames.

CHS. GODMER
St-Jerome

Louis Laporte

BOUCHER.....

Viandes de premier choix telles que
Bœuf, mouton, veau, porc frais et
salé, etc.

ETAL NO. 10,

MARCHE ST-JEROME

Le Canard Journal hebdomadaire, humoris-
tique, illustré. Huit pages de
mots pour rire. Abonnement,
50 cts par année, strictement payable d'avance.
A. P. PIGEON, Editeur-propriétaire, 1786, rue
Ste-Catherine, Montréal

LA CAISSE D'ECONOMIE
des cantons du Nord

ST-JEROME, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent

Escompte les billets de commerce et les
Billets d'eneau

Fait toutes espèces de collections

Traites émises sur toutes les parties de
l'Amérique

Traites des pays étrangers encaissées au
taux le plus bas.

Intérêt alloué sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,

Gerant

Le Courrier des Etats-Unis

SEUL JOURNAL D'AMERIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant
de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe
de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dé-
pêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

| | Un An | Six mois | 3 mois |
|---|---------|----------|--------|
| Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris) | \$12 60 | \$6 30 | \$3 40 |
| Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin) | 2 50 | 1 50 | |
| Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin) | 5 20 | 2 60 | 1 50 |

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques,
Traites, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

H. P. Sampers & Co.,

195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

MASSERRO & Cie

Marchandises Seches, &c. <<>

Une modiste excellente se charge de la con-
fection des chapeaux dont on trouvera en tout
temps un excellent choix à son magasin.

En face du Marché,

.....ST-JEROME.

LOUIS CORBEIL

HOTEL DU MARCHÉ

Maison des mieux tenues et des plus
recommandables sous tous rapports
résdu Marché, ST-JEROME

J. T. BOIVIN

Orfevre-Horloger

.....ST-JEROME



Le Docteur L. A. Fortier

NOMME MEDECIN DU PENITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Nous ignorons si c'est là le fruit des derniers caucis libéraux qui ont eu lieu à Ottawa, mais nous sommes heureux de voir enfin justice rendue à nos amis dans le district de Terrebonne.

La nomination du docteur L. A. Fortier, de Sainte-Scholastique au poste de médecin du pénitencier de Saint-Vincent de Paul ainsi que celle du Dr Duchesneau, au poste de Préfet n'ont que trop tardé.

Pourquoi tant de tergiversations pour mettre à la porte de mauvais serviteurs et récompenser comme ils le méritent de vieux et braves soldats qui ont blanchi sous les armes, combattant sans cesse pour la victoire du drapeau libéral.

La nomination du Dr Fortier est une bonne nouvelle fort bien accueillie par tout le monde. Amis et même adversaires politiques reconnaissent la justice de cette nomination.

L'AVENIR DU NORD que le Dr Fortier veut bien gratifier de son intéressante collaboration se réjouit de la récompense si bien méritée que vient de décerner le gouvernement à un patriote. Nous prions le Dr Fortier d'accepter nos cordiales félicitations.

Le Dr Fortier a vu le jour à Sainte-Scholastique le 18 août 1837 et est issu du mariage de Léonard Fortier, cultivateur, et de Thérèse Fiché.

En 1858, il s'établit à Saint-Clet, dans le comté de Soulanges pour y exercer sa profession avec un succès continu. En 1874, il retourna au lieu natal pour y continuer la pratique de la médecine.

A Sainte-Scholastique comme à Saint-Clet, le Dr Fortier passa par tous les honneurs municipaux et y occupa les postes de confiance qu'offrent ordinairement nos campagnes. Il fut préfet du comté de Soulanges et président de la société d'Agriculture du même comté; il fut maire du village de Sainte-Scholastique pendant plusieurs années.

Le Dr Fortier aime les livres, et les quelques loisirs échappés à une pratique active et étendue furent consacrés à leur culte. Il a répandu de sa prose dans plusieurs publications politiques, littéraires et scientifiques, entre autres, dans la Minerve, l'Ordre, le National, l'Opinion publique, la Tribune, le Bien Public, la Patrie, l'Echo des Deux-Montagnes, la Liberté, l'AVENIR DU NORD, sans compter les publications médicales, etc.

Le fait de dire que M. Fortier a collaboré à la Minerve laisse supposer qu'il a dû être conservateur, et c'est vrai; il abandonna ses chefs et amis à propos de la question des écoles du Nouveau-Brunswick, soulevée par M. Costigan, et demeura depuis cette date dans nos rangs ferrailleurs hardiment, sans relâche, avec dévouement, et même acharnement pour la défense de nos droits, de nos libertés et de notre drapeau.

Il a été candidat dans le comté des Deux-Montagnes lors des élections générales de 1891 contre le défunt M. J. B. Daoust et a fait une lutte des plus vigoureuses. Il fut défait par une couple de cents voix.

Le Dr Fortier est avant tout un patriote sincère et convaincu; il est dévoué à sa race et paie toujours de sa personne dans toutes les affaires nationales.

Adolphe Chauvin, M. P.

Il est trop inconnu de ses électeurs, ce député que le nord du comté de Terrebonne ne voit que dans le temps des élections. Je me reprocherais toute ma vie de ne pas lui avoir donné tout l'importance qu'il mérite!

Commentons comme pour tous les grands hommes.

CHAUVIN (Léon-Adolphe) naquit sur les bords fleuris de la rivière Jésus. A sa naissance, les cascades entourant Terrebonne de leur ceinture argentée miroiterent d'orgueil et les ormes gigantesques de la patrie des Masson lui tendirent leurs longs bras chevelus.

Bébé, ses risettes égayerent sa famille.

ENFANT, il se fit remarquer par sa piété et par sa soumission envers ses parents.

ADOLESCENT, il conquit au collège le prix de sagesse.

JEUNE HOMME, il revêtit pour quelques années la robe noire du séminariste, mais décida bientôt de jeter le froc aux orties et de s'adonner à la profession et à la politique.

Le parti conservateur nous en fait cadeau le 23 juin 1896 à l'aurore de son âge mur.

Comment nous apparut-il!

Brun, très brun. Les cheveux noirs, la barbe noire, les yeux noirs. Le cou tendant à s'allonger mais retenu dans son élan par la chaîne de son lorgnon. Ayant gardé l'élégance du port ecclésiastique, il en a conservé aussi une expression dédaigneuse et ironique agrémentée quelquefois cependant d'un sourire amer.

Vêtu de la politique rouge partout : en rêve, éveillé, à table, en recreation, à l'étude, etc. Il fut bombardé candidat à l'ébahissement

de tous ses amis politiques. Son premier discours fut un fiasco, sa campagne misérable et comme tous les grands politiques, fut élu... malgré lui.

Quoique tory dans l'âme, et depuis l'âge le plus tendre, le toryisme a toujours succombé chez lui, devant l'amour du confort et de la bonne chère.

Que voulez-vous! un homme qui avait... la vocation!

Aussi, pendant la lutte, le candidat n'a négligé la visite d'aucun presbytère.

Toujours fatigué, ses amis politiques le traitaient malgré lui sur les tribunes.

Quoique sa voix saccadée et nasillarda élevât aux nues la vertu des McGreevy et autres, il n'en perdait pas pour cela le souvenir des potages odorants de son ermitage de Sainte-Rose.

Il fut enfin élu... et le soir du triomphe, après avoir donné une poignée de mains aux amis, il s'en fut se coucher... sur les lauriers de ceux qui lui avaient fait son élection.

Mais ces derniers ne chantaient pas le même air et il lui fallut... venir au moins les remercier.

Mais, me direz-vous, depuis qu'il est député, du silence de son cabinet, ont dû surgir des idées lumineuses, des conceptions gigantesques.

Mânes du grand Morin, d'Edouard Masson, de Labrèche Viger, secouez vos cendres!

Chapleau, L. R. Masson, Nantel, volez vous la face!

M. Chauvin — Léon-Adolphe — ouvre périodiquement la bouche, aux Communes, pour faire... des interpellations.

"Par-lon, mais il a fait un discours", me direz-vous.

"Oui... sur les patates". Seulement, dans son discours, il a annoncé qu'il n'était pas prêt à se prononcer.

Où se prononce-t-il donc!

A Sainte-Thérèse, à la porte de l'église, à l'issue du service divin où, à l'instar de son illustre prédécesseur, Anthime Pilon et de P. Aurèle Gaudet, à Sainte-Sophie, il fait de longs, très longs discours devant un auditoire goguenard et quelques amis ébahis.

LORENZACCIO.

TRIBUNE LIBRE

A propos de Registraire

Monsieur le Rédacteur de l'AVENIR DU NORD, Monsieur,

Avec votre courtoisie bien connue, vous me permettez, sans doute, de me servir des colonnes de votre journal pour rectifier une erreur qui a été commise au sujet (discuté, paraît-il) de savoir si oui ou non, Monsieur L. de G. Lachaine, notaire de Saint-Jérôme, qui vient, en date du 16 mars courant 1898, d'être nommé Registraire conjoint du comté de Terrebonne avec M. J. A. Thérberge, a le droit, d'après la loi, tout en acceptant sa nouvelle nomination conjointement avec M. Thérberge, de continuer l'exercice de sa profession.

Certain journal prétend que M. Lachaine avait le droit, en vertu du statut de Québec 46 Victoria chapitre 32, de continuer l'exercice de sa profession tout en acceptant sa nouvelle position conjointe (je dis nouvelle position, car son ancienne commission a été recueillie ainsi que l'indique l'avis qu'il a reçu du Secrétaire Provincial.) Je crois devoir, dans l'intérêt public, différer d'opinion avec le quidam qui a fait dans la Presse de lundi le 21 mars 1898.

Il est vrai que le statut de Québec 46 Victoria, chapitre 32, section 28, donne droit à M. Lachaine de pratiquer comme notaire parce qu'il a été nommé à cette position avant le 1er janvier 1874. Citons les Statuts Refondus, vol. II, page 160, art. 3632:

"L'exercice de la profession de notaire est aussi interdit aux notaires nommés shérifs, protonotaires, députés-protonotaires, régistrateurs ou députés-régistrateurs.

Cette disposition ne s'applique pas aux notaires nommés régistrateurs avant le 1er janvier 1874, non plus qu'à ceux qui sont nommés plus tard régistrateurs-conjoints."

Mais il ne faut pas ignorer que le Statut de Québec de 1897, 50 Victoria, chapitre 40, dit ce qui suit:

"L'article 3632 des Statuts Refondus est amendé en ajoutant après le mot "conjoint" dans la dernière ligne les mots "mais s'applique aux régistrateurs qui, nommés avant le 1er janvier 1874, ont cessé d'être régistrateurs et ont été de nouveau nommés à cette charge depuis cette date."

Or, comme je l'ai dit plus haut, l'ancienne commission de M. Lachaine, comme registraire de ce comté a été révoquée en bonne et due forme et il en a reçu avis; de même une nouvelle commission a été émanée le 16 mars 1898, le nommant registraire conjoint avec M. Thérberge; donc il faut conclure que M. Lachaine a été pendant un espace de temps quelconque sans être registraire et, conséquemment, ne peut exercer sa profession et accepter cette position de registraire-conjoint parce qu'il est régi par le Statut de Québec de 1897, 60 Victoria, chapitre 40 qui amende la loi 46 Victoria, chapitre 32, section 28.

Je dirai même que M. Lachaine ne peut plus accepter la position conjointe à laquelle il a été nommé par sa commission du 16 mars 1898, parce que depuis qu'il a reçu sa nomination comme tel conjoint, il a exercé sa profession de notaire et reçu des actes comme notaire, ayant par ce fait opté en faveur de l'exercice de sa profession.

Espérant que ces quelques notes pourront être d'utilité à quelqu'un, je me soustris avec reconnaissance,

Votre serviteur,

Y. Z.

Saint-Jérôme, 26 mars 1898.

— QU'ON AILLE EN FOULE à la grande et splendide exposition de modes qui s'ouvrira le 4 avril prochain chez M. Chs. Godmer.

Faits divers

SAINT-JEROME

—Les dernières pluies ont élevé le niveau de la rivière du Nord de plusieurs pieds. Les billots de la Cie Villeneuve commencent à des cendre dans le bassin. Plus de cent mille billots arriveront par la rivière d'ici à quelques jours. C'est une bonne nouvelle pour les journaliers à l'emploi de la Cie. Un grand nombre de pères de familles ne chômeront plus, car les moulins se mettront en opération jour et nuit.

—M. Narcisse Bélanger, mécanicien au département du feu, est allé à Montréal cette semaine dans les intérêts de notre corps de pompiers. M. Bélanger est un de ces rares employés publics qui ont à cœur le succès de leurs entreprises.

Les améliorations ne se comptent plus au poste des pompiers et nous devons des félicitations aux MM. Bélanger et Savard pour la propreté et le bon ordre qui y règnent.

M. Bélanger est aussi allé s'informer de la meilleure manière de détruire la race canine. Le conseil a taxé tous les chiens de la ville et ordre a été donné de tuer tout chien ne portant pas la médaille requise. Le conseil a-t-il ce droit? That is the question.

—Le club de pêche du lac des Grandes Baies est à faire imprimer ses règlements. Le nombre des membres est limité à (25) vingt-cinq. De nombreuses demandes pour rentrer dans le club arrivent tous les jours au secrétaire-trésorier.

Dans le moment, le club fait construire sur une des plus belles îles du lac une magnifique maison et une glacière. Nos sportsmen vont s'en donner à cœur joie au mois de mai.

—Dans la journée de mardi, un étranger se donnant le nom de Clary s'est présenté chez M. L. J. A. Lambert pour faire l'achat d'un pardessus. M. Lambert, qui l'expérience a déjà instruit, ne lui vendit pas à crédit sans avoir des craintes. Il alla aux renseignements et il apprit que le même individu, changeant de nom, avait acheté, à crédit toujours, de la pomade à la pharmacie Fournier et qu'il avait même fait escompter un billet de \$150 à la banque des Marchands.

A la banque en n'avait pris garde qu'au nom de l'endosseur du billet, M. F. X. Clouthier, et on ne connaissait pas l'individu Clary. MM. Lambert et Fournier ont pu le rejoindre à l'hôtel Chevrier et ont réussi à se faire payer par cet inconnu que l'on dit être un nommé Campbell.

—Un fait assez intéressant à constater: le 29 mars, M. Benjamin St-Aubin a pris une magnifique carpe dans les eaux de la rivière du Nord.

—La rue Ste-Anne bouleversée l'automne dernier à l'époque des gelées, par le creusement d'un canal, est devenue impraticable depuis la fonte des neiges.

Le chemin s'effondre en plusieurs endroits et les voitures n'y peuvent plus circuler sans danger.

—On nous apprend que M. Paré, l'éminent chef de la Bande à Paris, s'occupe activement, de ce temps-ci, à préparer un superbe programme de musique pour le concert que cette fanfare doit donner dans le bas de la ville.

Ce charmant concert, paraît-il, aurait lieu... aux prunes!

—Grâce à l'obligeance de M. Lamarche notre chef de gare, nous avons pu visiter l'intérieur de la nouvelle gare qui vient de construire le Pacifique.

Nous n'avons pas hésité à la proclamer archaïque au dehors, nous sommes heureux de la pouvoir dire belle à l'intérieur.

Les salles d'attente y sont spacieuses et magnifiquement meublées. Elles offrent un aspect très gai, ce qui se rencontre bien rarement dans les gares.

La salle d'attente des hommes occupe le centre de l'édifice dont elle est la plus grande pièce. A droite de cette salle se trouve l'office du chef de gare qui pourra s'y installer à l'aise avec toutes ses papiers, ses registres, ses documents, etc.; puis le restaurant où l'on arrive par un couloir.

A gauche sont les chambres de toilette et la salle d'attente des dames qui est un vrai petit salon. La garniture de cette salle a coûté \$318.00 sans compter le tapis. La lampe qui éclairera cette pièce doit être donnée par M. Spencer le surintendant général du C. P. R. et coûtera, dit-on, \$50.00.

En outre des pièces que nous venons d'énumérer, il y a une cuisine pour le restaurant et une grande chambre où l'on pourra placer à l'aise les marchandises de l'express.

La gare, tant à l'intérieure qu'à l'extérieure, sera éclairée par 70 lumières électriques.

On se demande, sans doute, ce que l'on va faire de la vieille gare.

La compagnie du Pacifique veut la transporter presque sur le sommet de la butte qui se trouve près de l'hôtel Beaulieu. Elle a l'intention d'en faire la demeure du chef de gare. Le Pacifique a également l'idée de s'entendre avec la corporation pour transformer en un joli parc l'espace de terrain qui s'étend en face de la nouvelle gare. Celle-ci sera ouverte pour le public, au commencement de l'été.

ATTENTION — Vendredi dernier, il nous est arrivé un célèbre artiste de Paris qui peut faire ici tous les genres de portraits, chez M. Décarly, en face du marché.

Il fera les portraits à l'huile, au véritable pastel, à l'encre de Chine, à l'eau et au crayon gratuitement en achetant les cadres de lui, Et cela, durant toute la semaine prochaine.

On aura aussi un choix de cadres varié à des prix très bas, chez M. Décarly, en face du Marché.

GRANDE OUVERTURE DES MODES du Printemps. — J. D. Guay, successeur de J. M. Richard & Cie a le plaisir d'annoncer à sa nombreuse clientèle une grande exposition de Modes qui aura lieu du 4 au 9 avril.

Inutile de dire que tout ce qu'il y a de plus beau et de plus nouveau sera exposé.

200 chapeaux copiés à Montréal lors de la grande exposition chez Caverhill & Kiscock.

Un choix d'Étoiles à Robes comme il ne s'en est jamais vu à Saint-Jérôme.

Mme G. Caron, autrefois Mlle Carrière, dont les talents et le chic dans l'art des chapeaux ne sont pas à discuter sera la gérante de cette exposition.

Une visite est respectueusement sollicitée.

—A VENDRE.—Bois debout (bois franc) sur une étendue de terrain de 54 arpents, à trois milles de Saint-Jérôme.

Conditions: argent comptant. S'adresser chez M. Messero & Cie ou au bureau de l'AVENIR DU NORD, Saint-Jérôme.

—LA PHILADELPHIA est la chaussure la plus chic, la plus élégante et la plus belle de nos jours. En vente chez J. D. FOURNELLE. Allez les voir. Nouvellement arrivé au même magasin, un bel assortiment de chapeaux pour hommes, femmes et enfants.

L'ANNONCIATION

—Une bataille très comique a eu lieu ici, samedi, le 27 courant, entre un des anciens citoyens de Saint-Jérôme, du nom de Jean-Baptiste Strasbourg, mieux connu sous le nom de "Treizebouts", et madame Charrette, dont le mari est forgeron de notre village. L'individu Treizebouts, sous l'influence de la boisson, était à se disputer avec Damase Charbonneau, voisin et père de Mme Charrette. Comme Charbonneau n'avait pas les forces voulues pour se battre, la colère emporta Mme Charrette qui sortit, prit un bâton et alla frapper Treizebouts qui tomba dans un fossé. Alors le mari de Mme Charrette qui, jusque-là, avait ri de la querelle, fut forcé de retenir Treizebouts et de calmer sa femme, qui continuait de frapper avec rage le malheureux. Heureusement qu'elle ne l'a pas atteint sur la tête où elle aurait pu le blesser grièvement.

On en rira longtemps.

UN ABONNÉ.

SAINT-THERESE, 27 mars 1898.

—Notre "grand" député Chauvin a annoncé son départ de Sainte-Thérèse, pour Sainte-Rose, après la messe aujourd'hui. Il a profité de l'occasion pour se plaindre de ce que certains libéraux — l'AVENIR DU NORD, je suppose — lui font la guerre parce qu'il "a appuyé" le bill de M. Fortin sur les patates, et surtout parce qu'il a voulu faire une plaisanterie en Chambre en disant: "Au reste, si je me trompe en appuyant le député de Laval sur cette question, ainsi que les députés qui supportent le gouvernement, j'aurai toujours la consolation de pouvoir dire que dans cette circonstance, je me suis trouvé dans les patates avec le député de Laval et les députés qui supportent le gouvernement". Drôle de plaisanterie, vraiment, pour un homme de la position de M. Chauvin. Notre député avait l'air d'un homme réellement dans les patates lorsqu'il a donné la raison pour laquelle il n'a pas parlé en Chambre de la question des écoles, cette année.

C'est, dit-il, qu'avant la session, je suis allé, en compagnie de M. Quinn, député de Montréal, voir Mgr Bruchési, et la conduite que j'ai tenue est en conformité avec celle de mon évêque.

S'il n'est permis de tirer quelques conclusions du silence de M. Chauvin, Mgr Bruchési aurait accepté le règlement Laurier.

Pour consoler les électeurs de la paroisse de Sainte-Thérèse, M. Chauvin leur a promis que lorsqu'il commencera sa série d'assemblées pour rendre compte de sa conduite parlementaire, Sainte-Thérèse sera la première qui aura l'honneur d'entendre le grand orateur qui représente si dignement le comté... dans les patates!

— La compagnie Minerva, de Toronto, n'a pas encore acheté le terrain qu'il lui faut pour l'érection de ses bâtisses. La chose doit se bâcler cette semaine. Nous avons hâte de voir les ouvriers à l'œuvre.

— M. Maximilien Leguerrier, marchand, a abandonné le commerce pour se livrer à la culture. Succès!

TATA

SAINT-LIN

—Le 22 mars a eu lieu la soirée dramatique et musicale dont voici le programme:

Ouverture: fanfare; LE RELIQUAIRE DE L'ENFANT ADOPTIF, grand drame en quatre actes. Personnages: Thierrot, ouvrier, Joseph N. Gamache; Trichardon, usurier, W. H. Léonard; De Chèvremont, D. Gauthier, N. P.; Jonathan, vieux juif, A. Lemay; Marcou, valet de Trichardon, D. Gauthier, cultiv.; Samuel, bohémien, J. Marion; Bengali, enfant volé, Alcide Gauthier; Le père Lamusette, père, Léon Pauzé; Un bailli, S. Cormier; Un geolier, Alb. Beaudoin; Le guet et deux hommes, Henri Lucas et autres. La scène se passe sous la Régence en 1718. Fanfare.—L'AVOCAT PATELINS, farce en un acte. Personnages: Patelin, l'avocat, D. Gauthier, cultiv.; Guillaume, marchand, D. Gauthier, N. P.; Frigon, beau-frère de Patelin, W. H. Léonard; Bartholin, juge, Jos. Marion; Valère, fils de Guillaume, J. Rivest; Agnelet, beiger, Ls. Cyr. Cloture, fanfare.

Les chemins étaient mauvais, très mauvais; il pleuvait à verse; cependant la salle était bondée d'auditeurs.

Le programme a été exécuté avec un heureux succès. Les rôles d'ont pas été joués avec une haute perfection, sauf peut-être ceux de Jonathan, de Bengali et du Père Lamusette; mais tous ont satisfait le public au-delà de leur attente.

Les chansons comiques ont été chantées par M. J. O. Chartrand, qui s'est fait remarquer

par la richesse de sa voix, l'humeur de son action, et l'heureux choix de ses chansons.

Parmi l'auditoire on remarquait un grand nombre de personnes distinguées.

M. l'abbé Proulx, dont la santé a été rudement éprouvée cet hiver, est maintenant en bonne voie de guérison. Lundi soir, le 21 courant, Sa Grandeur Mgr Bruchési est venu lui rendre visite. Monseigneur est reparti le lendemain matin par le train régulier.

—Vendredi dernier, il y avait sur notre marché un grand nombre de voitures. Le produit le plus offert en vente était le "sucre du pays" et le sirop d'érable nouveaux. La qualité du sirop de nos érabes, cette année, n'est heureusement pas trop altérée par la mixture de la cassonade. Quel bonheur si cette vilaine habitude de tromper le public pouvait disparaître tout à fait.

G. DES LAURENTIDES.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les soussignés ont accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de feu Wilfrid Forget de son vivant hôtelier et cultivateur de la paroisse de Saint-Janvier, dans le district de Terrebonne. Saint-Janvier, ce 16 mars 1898.

- JOSEPH NICOLA x FOGET,
MARGUERITE x FOGET,
MÉDULE x FOGET,
JOSEPH HAMEL,
DÉLIA FOGET,
PIERRE x JASMIN,
ZÉPHIRINA FOGET,
MARGUERITE x FOGET,
ROSE ANNA FOGET,
NAPOLÉON x BROSSEAU,
THÉODORE x OUELLETTE,
CÉLÉSTIN FOGET,
ALPHONSE LATOUR,
F. VILLENEUVE,
Témoins.

DISTRICT DE TERREBONNE COUR SUPERIEURE

No 85 Dans l'affaire de CLEMENT LAFLEUR, Demandeur,

vs HENRI POIRIER, Insolvable.

Une assemblée des créanciers du dit Insolvable se tiendra à Sainte-Scholastique, dit district au Palais de justice, à dix heures de l'avant-midi, le seize avril de l'année courante (1898) aux fins de donner leur avis sur la nomination d'un curateur et d'un ou plusieurs inspecteurs à la dite faillite, et généralement sur toutes matières légalement soumises.

Donné à Sainte-Scholastique ce vingt-six mars 1898.

DEMONTIGNY & GRIGNON,
Protonotaire C. S.

A VENDRE

Une belle propriété de sept arpents de terre en superficie, dont environ cinq arpents en jardin, le reste étant un superbe bocage, sur les bords de la rivière du Nord, avec une magnifique maison couverte en métal et autres bâtisses; le tout situé dans la ville de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, du côté ouest de la rivière, à peu de distance de l'église, du marché, de la gare du chemin de fer, du collège, etc.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné. P. F. E. PETIT, N. P. Saint-Jérôme, Co. de Terrebonne. 25-3-98—8 ms.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM.. CHARS-DORTOIRS

MIS GRATUITEMENT A LA DISPOSITION DES COLONS POUR.....

Winnipeg & le Nord-Ouest canadien

Taux les plus bas — La route la meilleure et la plus populaire.

Passant par les principales villes du Canada et par Chicago, St-Paul, le Minnesota et la Dakota. Nos chars d'orties gratuits pour les familles des colons et autres qui se dirigent vers l'ouest sont très commodes et les passagers peuvent y apporter leur literie ou peuvent l'acheter au prix coûtant aux gares de Montréal et de Toronto. Ces chars d'orties pour colons passent par Portland, Me, Montréal, Toronto et Winnipeg sans changement.

LES CHARS-DORTOIRS GRATUITS laisseront Montréal tous les mardis à 9.00 hrs a. m. et 10.25 hrs p. m., commençant le 8 mars.

Les passagers pour les Mines d'or du Yukon et du Klondyke auront gratuitement à leur disposition des chars-dorties jusqu'à Chicago ou Saint-Paul où des chars semblables peuvent être obtenus pour se rendre jusqu'aux côtes du Pacifique.

Pour les billets et pour retenir vos places dans les chars-dorties, adressez vous à J. M. Dorion Lachute, P. Q.; W. A. Ousald, Petit-Brûlé, P. Q.; Dr E. N. Fournier, Saint-Jérôme, P. Q.

PROPERTIES IN THE CITY OF MONTREAL

For sale or to exchange for properties in the country, farms, &c., &c.

Inheritance Settlements

A. E. J. GLOBENSKY, 16 St. James St. Rooms 7 & 8